Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE

Régie eau potable

Chazot, Lanans, Orve, Péseux, Rahon, Randevillers, Rosières sur Barbèche, Servin, Valonne, Vaudrivillers, Vellevans, Vellerot lès Belvoir, Vernois lès Belvoir et Vyt lès Belvoir

Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Réglementation en vigueur :

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

SOMMAIRE

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1 – Présentation du territoire desservi 4
2 – Mode de gestion du service 4
3 – Estimation de la population desservie (D101.1) 4
4 – Nombre d'abonnés 5
5 – Eaux brutes 6
5.1 – Prélèvement sur les ressources en eau 6
5.2 – Achats d'eaux brutes 8
6 – Eaux traitées 8
6.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2023 8
6.2 – Production 9
6.3 – Achats d'eaux traitées 10
6.4 – Volumes vendus au cours de l'exercice 11
6.5 – Autres volumes 11
6.6 – Volume consommé autorisé 12
6.7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement) 12

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 13

1 – Modalités de tarification 13
2 – Facture d'eau type 14
3 – Recettes 15

INDICATEURS DE PERFOMANCE 16

1 – Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 16
2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 16
3 – Indicateurs de performance 18
3.1 – Rendement du réseau de distribution (P104.3) 18
3.2 – Rendement primaire du réseau 19
3.3 – Indice linéaire de consommation (ILC) 20
3.4 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 22
3.5 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 22
3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 22
3.7 – Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 23
3.8 – Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 23
3.9 – Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 23

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

3.10 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 23
3.11 – Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 24
3.12– Taux de réclamations (P155.1) 24

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 25
1 – Branchements en plomb 25
2 – Montants financiers 25
3 – Etat de la dette du service 25
4 – Amortissements 25
5 – Présentation des programmes de travaux adoptés 25

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 26
1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 26

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS 27

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1 – Présentation du territoire desservi

- Au 1er janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire.

- Le service est géré au niveau intercommunal.

- Les compétences liées au service :
  - La production d'eau potable
  - La protection de l'ouvrage de prélèvement
  - Le traitement
  - Le transfert
  - Le stockage
  - La distribution

- Le territoire desservi : Chazot, Lanans, Orve, Péseux, Rahon, Randevillers, Rosières sur Barbèche, Servin, Valonne, Vaudrivillers, Vellevans, Vellerot lès Belvoir, Vernois lès Belvoir et Vyt lès Belvoir

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma de distribution d'eau potable	OUI
Existence d'un règlement de service	OUI
Existence d'un diagnostic	OUI

2 – Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie à autonomie financière**.

Une convention de délégation a été signé avec chaque commune. Elles ont la charge du fonctionnement et de la gestion de la compétence eau potable sur leur territoire. Les investissements sont portés directement par la régie.

3 – Estimation de la population desservie (D101.1)

Un habitant considéré comme desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 944 habitants** au 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

4 – Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 041 abonnés** au 31 décembre 2025.

Commune	Nombre d'abonnés domestiques 2025	Nombre d'abonnés non domestiques 2025	Nombre total d'abonnés 2025
Chazot	70	4	74
Lanans	85	4	89
Orve	30	3	33
Péseux	43	6	49
Rahon	69	3	72
Randevillers	66	4	70
Rosières sur Barbèche	60	4	64
Servin	103	7	110
Valonne	107	6	113
Vaudrivillers	41	3	44
Vellerot lès Belvoir	57	4	61
Vellevans	109	6	115
Vernois lès Belvoir	37	3	40
Vyt lès Belvoir	107	0	107
TOTAL	**984**	**57**	**1 041**

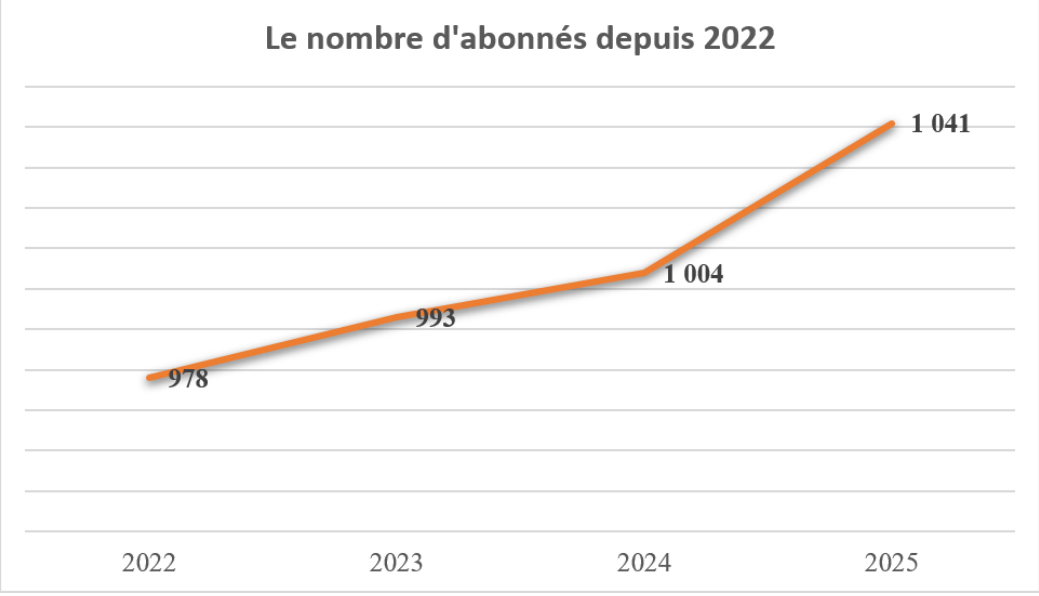

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **28,52 abonnés/km** au 31 décembre 2025.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,87 habitants/abonné** au 31 décembre 2025.

La consommation moyenne par abonné (comprenant celle des gros consommateurs) est de **149 m³** au 31 décembre 2025.

5 – Eaux brutes

5.1 – Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **199 637 m³** pour l'exercice 2025.

Ressource Implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé en 2025
Source du Lotissement VYT LES BELVOIR	Eau souterraine	25 000 m³	2 139 m³
Source du Village VYT LES BELVOIR	Eau souterraine		6 940 m³
Source Vellerot VYT LES BELVOIR	Eau souterraine		5 326 m³
Source Rougenne VAUDRIVILLERS	Eau souterraine	18 250 m³	5 355 m³
Source Pommeret VAUDRIVILLERS	Eau souterraine		7 253 m³
Source des Prés Muots SERVIN	Eau souterraine	22 000 m³	32 178 m³
Source de la Malchenot SERVIN	Eau souterraine		
Source Cordier SERVIN	Eau souterraine		
Source du Lomont VELLEROT LES BELVOIR	Eau souterraine	19 500 m³	7 875 m³
Source Tête des Fourches BELVOIR	Eau souterraine	9 000 m³	7 198 m³
Source Sous la Chapelle Sainte Anne BELVOIR	Eau souterraine		
Source de la Chenoz VELLEVANS	Eau souterraine	25 550 m³	29 043 m³
Source des trois fontaines SERVIN	Eau souterraine		
Source de la Pra VELLEVANS	Eau souterraine	20 000 m³	12 717 m³
Source de la Côte RANDEVILLERS	Eau souterraine		

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

Source des Vanottes RANDEVILLERS	Eau souterraine		
Source La Reculée SANCEY	Eau souterraine	21 000 m^3	14 246 m^3
Source Septfontaine SANCEY	Eau souterraine		
Source Vivier LANANS	Eau souterraine	25 550 m^3	18 285 m^3
Source Pré de la Combe LANANS	Eau souterraine		
Source Giragoillot LANANS	Eau souterraine		
Source du Montagney 2 VERNOIS LES BELVOIR	Eau souterraine	8 000 m^3	2 894 m^3
Source de Montagney 2 VERNOIS LES BELVOIR	Eau souterraine		
La Chenalière ROSIERES/BARBECHE	Eau souterraine	15 000 m^3	9 190 m^3
Source La Côte ORVE	Eau souterraine	-	6 801 m^3
Source Combe l'Ecul VALONNE	Eau souterraine	25 000 m^3	21 590 m^3
Source Sous la Côte 1 VALONNE	Eau souterraine		
Source Sous la Côte 2 VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs Thiegy 1 VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs Thiegy 2 VALONNE	Eau souterraine		
Source Guillaume Drouge VALONNE	Eau souterraine		
Forage VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs du Moulin PESEUX	Eau souterraine	25 000 m^3	10 607 m^3

Sur l'ensemble des ressources (exceptée La Côte à Orve), le volume maximal autorisé de prélèvement sur la ressource en eau est de 258 850 m^3/an.
En 2025, le volume prélevé représente 74 % du volume maximum autorisé.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

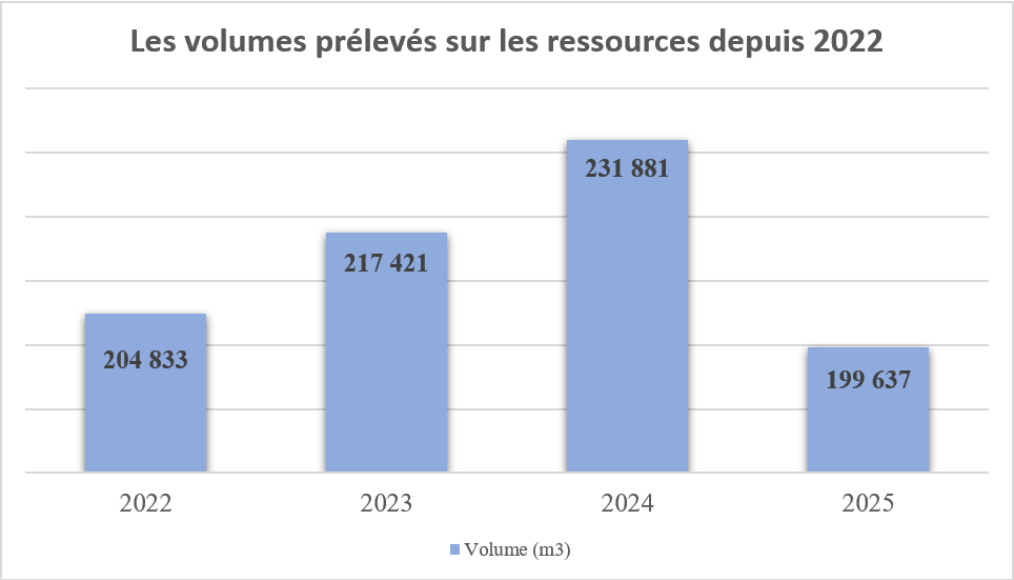

5.2 – Achats d'eaux brutes

Fournisseur	Réseau concerné	Volume acheté en 2024	Volume acheté en 2025
Chazot	Randevillers	0 m³	55 m³
TOTAL		**0 m³**	**55 m³**

6 – Eaux traitées

6.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2025

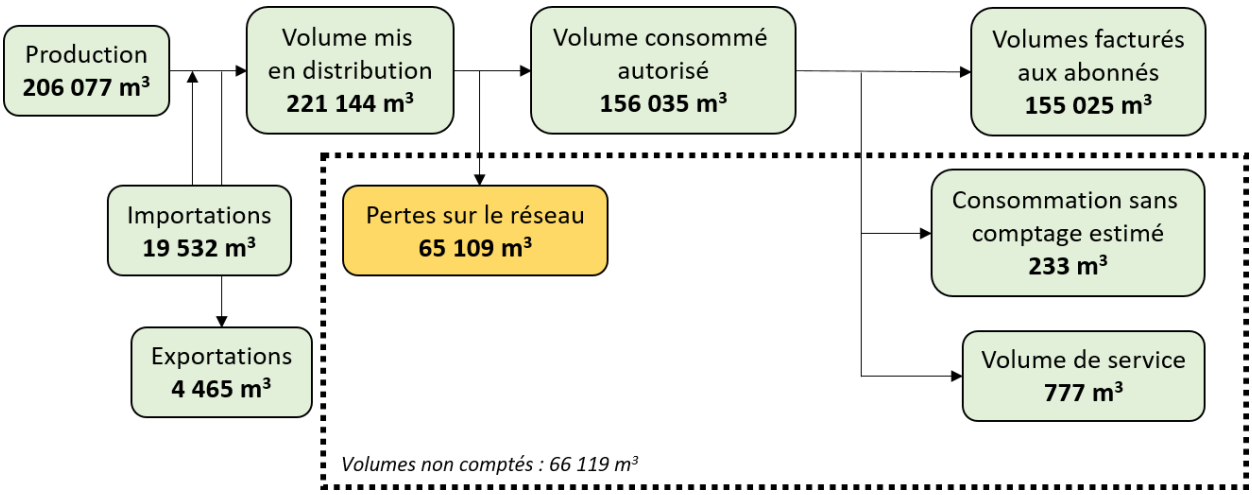

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

6.2 – Production

Le service a **16 stations de traitement.**

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Réservoir de Chazot	Traitement UV
Réservoir de Lanans	Traitement chlore gazeux
Réservoir d'Orve	Traitement UV
Station de traitement de Péseux	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Rahon	Traitement UV
Réservoir de Randevillers	Traitement UV
Réservoir de Rosières sur Barbèche	Traitement UV
Réservoir de Servin	Traitement UV
Réservoir de Valonne	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Vaudrivillers	Traitement UV
Réservoir de Vellevans	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Vellerot lès Belvoir	Traitement UV
Station de traitement de Vernois lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir du lotissement à Vyt lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir Vellerot à Vyt lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir village à Vyt lès Belvoir	Traitement UV

Commune	Volume produit en 2024	Volume produit en 2025
Chazot	14 644 m^3	14 246 m^3
Lanans	14 363 m^3	10 672 m^3
Orve	9 023 m^3	12 622 m^3
Péseux	13 608 m^3	10 607 m^3
Rahon	11 786 m^3	12 169 m^3
Randevillers	8 832 m^3	12 720 m^3
Rosières sur Barbèche	10 918 m^3	9 190 m^3
Servin	31 218 m^3	32 178 m^3

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

Valonne	18 345 m³	21 590 m³
Vaudrivillers	9 521 m³	12 297 m³
Vellerot lès Belvoir	11 166 m³	11 444 m³
Vellevans	23 253 m³	29 043 m³
Vernois lès Belvoir	3 316 m³	2 894 m³
Vyt lès Belvoir	12 552 m³	14 405 m³
TOTAL	**192 545 m³**	**206 077 m³**

6.3 – Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Réseau concerné	Volume acheté en 2024	Volume acheté en 2025
Orve	Chazot	565 m³	93 m³
SIE Haute-Loue	Lanans	613 m³	1 617 m³
Sancey	Orve	1 961 m³	5 914 m³
Sancey	Rahon	870 m³	2 039 m³
Lanans	Servin	0 m³	0 m³
SIE Haute-Loue	Vaudrivillers	1 094 m³	2 734 m³
Vyt lès Belvoir	Vellerot lès Belvoir	3 248 m³	4 317 m³
Sancey	Vellevans	3 115 m³	2 763 m³
TOTAL		**11 466 m³**	**19 532 m³**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

6.4 – Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus en 2024	Volumes vendus en 2025
Abonnés domestiques	72 209 m³	68 274 m³
Abonnés non domestiques	78 932 m³	86 751 m³
Total vendu aux abonnés	**151 141 m³**	**155 025 m³**
Randevillers	0 m³	55 m³
Servin	0 m³	0 m³
Chazot	565 m³	93 m³
Vellerot lès Belvoir	2 963 m³	4 317 m³
Total vendu à d'autres services	**3 528 m³**	**4 465 m³**

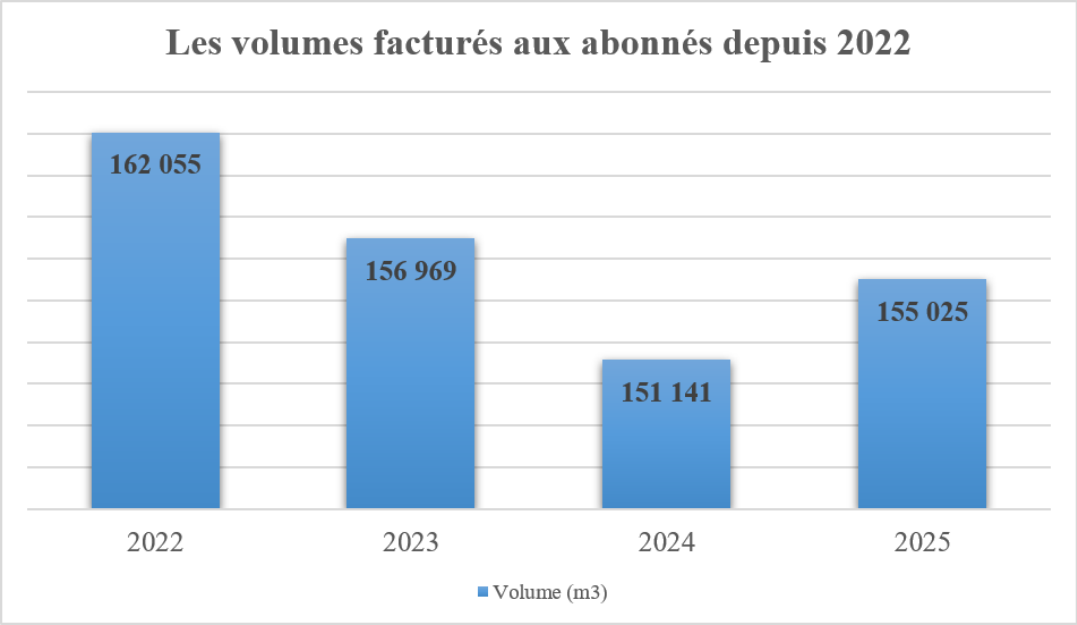

6.5 – Autres volumes

	Exercice 2025
Volume consommé sans comptage	233 m³
Volume de service	777 m³

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

6.6 – Volume consommé autorisé

	Exercice 2025
Volume consommé autorisé	156 035 m^3

6.7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **36,5 kilomètres** au 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1 – Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné er peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

Le choix de la Communauté de Communes est d'appliquer un tarif différencié par commune, correspondant à ses besoins pour faire fonctionner le service.

Commune	Part fixe	Part proportionnelle	
		0 à 500 m³	Supérieur à 500 m³
CHAZOT	70 €	2,30 €	1,50 €
LANANS	60 €	2,67 €	1,98 €
ORVE	65 €	3,40 €	2,21 €
PESEUX	70 €	2,98 €	2,98 €
RAHON	70 €	1,80 €	1,17 €
RANDEVILLERS	60 €	2,00 €	1,60 €
ROSIERES/BARBECHE	70 €	3,40 €	2,20 €
SERVIN	60 €	0,75 €	0,50 €
VALONNE	60 €	1,25 €	0,81 €
VAUDRIVILLERS	70 €	1,75 €	1,25 €
VELLEVANS	60 €	1,52 €	1,03 €
VELLEROT LES BELVOIR	60 €	3,40 €	2,21 €
VERNOIS LES BELVOIR	70 €	1,65 €	1,15 €
VYT LES BELVOIR	60 €	2,90 €	1,88 €

TAXES	
Taux de TVA	5,5 %
REDEVANCES	
Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,06 €/m³
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,39 €/m³
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,04 €/m³

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

Délibération n°2025-12-11-11 du 11 décembre 2025 effective à compter du 1er janvier 2026 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2 – Facture d'eau type

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné er peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

La facture d'eau type de 120 m³

	Au 1er janvier 2026
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	70 €
Part variable	2,30 €
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au service	**346,00 €**
Taxes & redevances	
TVA	222,26 €
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	7,20 €
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	46,80 €
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	4,80 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	**81,06 €**
Total	**427,06 €**
Prix TTC au m³	**3,56 €**

Commune	Prix TTC au m³ pour 120 m³
CHAZOT	3,56 €/m³
LANANS	3,86 €/m³
ORVE	4,68 €/m³
PESEUX	4,28 €/m³
RAHON	3,03 €/m³
RANDEVILLERS	3,15 €/m³
ROSIERES/BARBECHE	4,72 €/m³

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

SERVIN	1,84 €/m^3
VALONNE	2,36 €/m^3
VAUDRIVILLERS	2,98 €/m^3
VELLEVANS	2,65 €/m^3
VELLEROT LES BELVOIR	4,63 €/m^3
VERNOIS LES BELVOIR	2,87 €/m^3
VYT LES BELVOIR	4,10 €/m^3

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle**.

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**. **2 208** factures ont été émises en 2025.

3 – Recettes

Type de recettes	Exercice 2024	Exercice 2025
Recettes des consommations d'eau	285 630,53 €	250 302,78 €
Recettes de la part fixe	70 395,92 €	73 968,04 €
Recette de vente d'eau en gros	9 519,21 €	8 016,29 €
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-732,04 €	0 €
Total recettes de vente d'eau	**364 187,56 €**	**332 287,11 €**
Recettes liées aux travaux	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €
Total autres recettes	**0 €**	**0 €**
TOTAL DES RECETTES	**364 187,56 €**	**332 287,11 €**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

INDICATEURS DE PERFOMANCE

1 – Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

	Analyses de microbiologie		Analyses de physico-chimie	
	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité
2024	**91**	**9**	**99**	**1**
2025	**85**	**3**	**161**	**4**

Taux de conformité

	Microbiologie	Physico-chimie
2022	90,7 %	100 %
2023	87,8 %	100 %
2024	90,1 %	99 %
2025	96,5 %	97,5 %

Cette année 2025 est marquée par 3 restrictions des usages de l'eau suite à des non-conformité d'analyses d'eau :

- Chazot : restrictions des usages du l'eau du 5 et 13 mars 2025. Les résultats d'analyse montrent la présence de 9 Escherichia Coli.
- Lanans : restrictions des usages du l'eau du 12 au 19 septembre 2025. Les résultats d'analyse montrent la présence de 9 Escherichia Coli et 6 Entérocoques.
- Rahon : restrictions des usages du l'eau du 17 au 25 septembre 2025. Les résultats d'analyse montrent la présence de 9 Escherichia Coli et 6 Entérocoques.

Des mesures ont été mises en place afin de rétablir la qualité de l'eau comme de la chloration choc et purges de réseau.

2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	OUI	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	80 %	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	OUI	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**-**	**-**	**98**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3 – Indicateurs de performance

3.1 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution de la régie eau potable est de **71,1 %** en 2025.

Année	Rendement de distribution
2022	70,6 %
2023	72,2 %
2024	76,8 %
2025	71,1 %

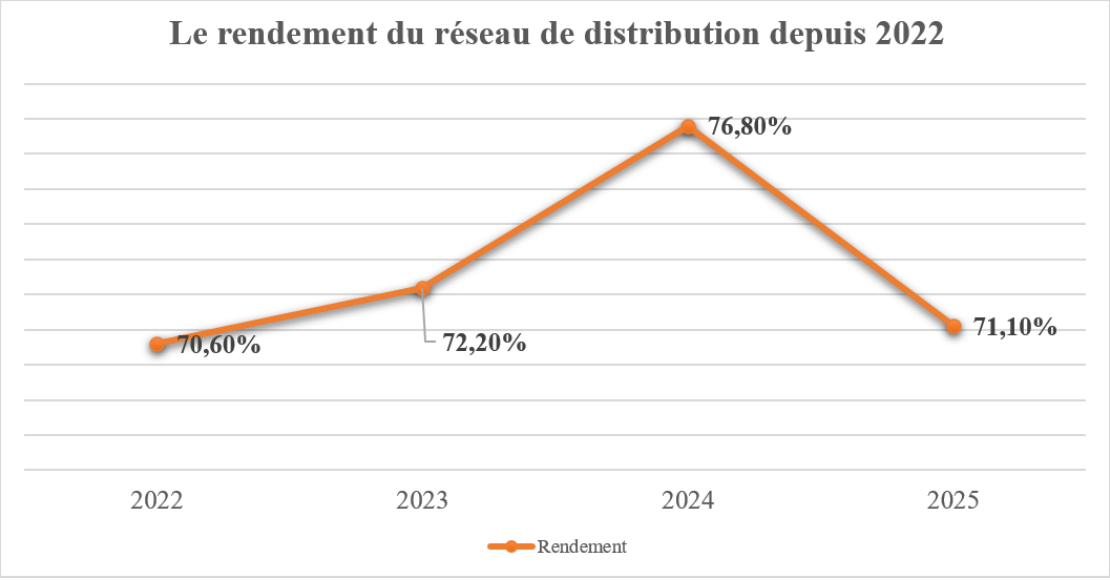

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

Commune	Rendement de distribution 2024	Rendement de distribution 2025
Chazot	70,0 %	83,2 %
Lanans	58,0 %	72,4 %
Orve	68,0 %	47,5 %
Péseux	42,8 %	55,2 %
Rahon	80,1 %	83,4 %
Randevillers	92,1 %	72,7 %
Rosières sur Barbèche	92,3 %	98,6 %
Servin	84,5 %	79,4 %
Valonne	93,6 %	84,5 %
Vaudrivillers	58,9 %	45,5 %
Vellerot lès Belvoir	87,5 %	84,4 %
Vellevans	81,3 %	72,0 %
Vernois lès Belvoir	97,9 %	97,5 %
Vyt lès Belvoir	96,9 %	80,3 %

3.2 – Rendement primaire du réseau

Le rendement primaire du réseau correspond au ratio entre le volume vendu aux abonnés et le volume mis en distribution.

Le rendement primaire du réseau de la régie eau potable est de **70,1 %** en 2025.

Année	Rendement primaire
2022	68,1 %
2023	70,4 %
2024	75,3 %
2025	70,1 %

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

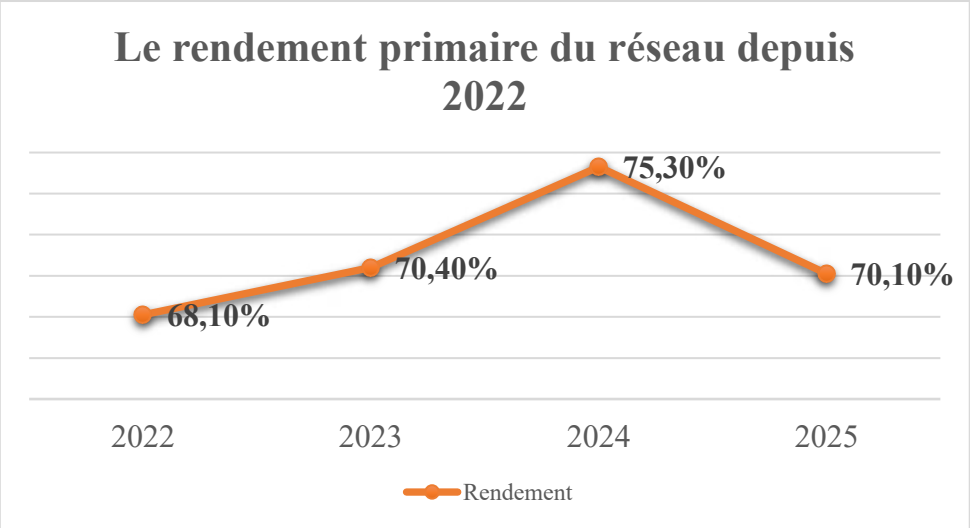

Commune	Rendement primaire 2024	Rendement primaire 2025
Chazot	69,2 %	83,1 %
Lanans	58,4 %	80,0 %
Orve	68,0 %	47,5 %
Péseux	42,8 %	52,9 %
Rahon	79,7 %	83,0 %
Randevillers	91,9 %	72,7 %
Rosières sur Barbèche	82,2 %	97,5 %
Servin	98,8 %	93,2 %
Valonne	92,7 %	83,9 %
Vaudrivillers	57,8 %	44,7 %
Vellerot lès Belvoir	87,5 %	84,4 %
Vellevans	92,2 %	78,9 %
Vernois lès Belvoir	97,9 %	97,5 %
Vyt lès Belvoir	76,3 %	80,3 %

3.3 – Indice linéaire de consommation (ILC)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes consommés chaque jour.

L'indice linéaire de consommation de la régie eau potable est de **11,97 m³/jour/km** en 2025.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

Année	Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)
2022	12,08
2023	11,63
2024	11,74
2025	11,97

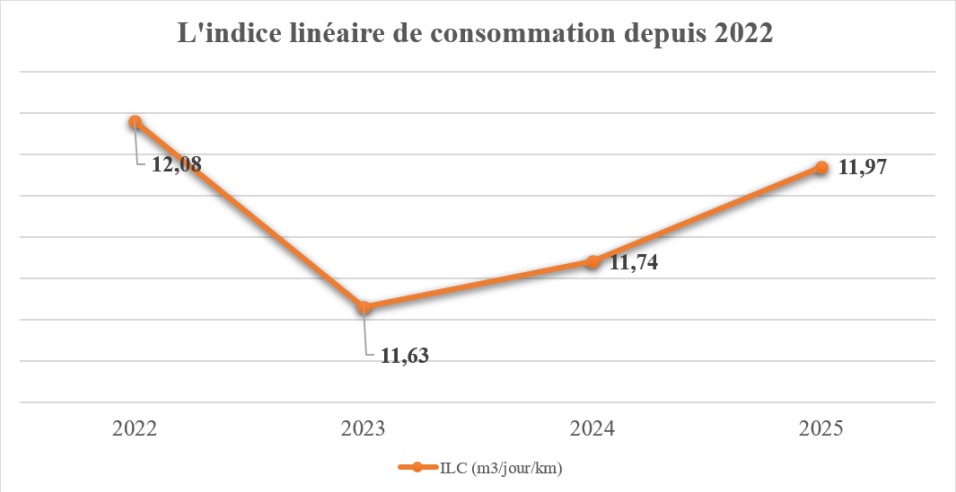

Commune	Indice linéaire de consommation 2024	Indice linéaire de consommation 2025
Chazot	13,77 m³/j/km	15,97 m³/j/km
Lanans	8,46 m³/j/km	8,60 m³/j/km
Orve	11,13 m³/j/km	10,87 m³/j/km
Péseux	7,27 m³/j/km	7,00 m³/j/km
Rahon	10,51 m³/j/km	11,29 m³/j/km
Randevillers	9,67 m³/j/km	11,01 m³/j/km
Rosières sur Barbèche	11,18 m³/j/km	12,36 m³/j/km
Servin	28,17 m³/j/km	27,40 m³/j/km
Valonne	10,84 m³/j/km	11,53 m³/j/km
Vaudrivillers	9,79 m³/j/km	9,77 m³/j/km
Vellerot lès Belvoir	6,53 m³/j/km	6,45 m³/j/km
Vellevans	17,86 m³/j/km	19,08 m³/j/km
Vernois lès Belvoir	5,23 m³/j/km	3,87 m³/j/km
Vyt lès Belvoir	4,23 m³/j/km	3,85 m³/j/km

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

3.4 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5,00 m³/j/km**.

3.5 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **4,9 m³/j/km**.

Année	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/jour/km)
2022	5,0
2023	4,5
2024	3,5
2025	4,9

3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Année	Linéaire renouvelé (ml)
2022	340
2023	1 240
2024	3 495
2025	380

Au cours des 5 dernières années, **5,455 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **2,99 %.**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

En 2025, les travaux concernés sont :

- Rahon avec 380 ml renouvelés

3.7 – Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % : aucune action de protection
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculé en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **76,6 %.**

3.8 – Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2025, 1 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **0,96** pour 1 000 abonnés.

3.9 – Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service d'engage à fournir l'eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de **100 %**.

3.10 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de **4,1 ans.**

Année	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Durée d'extinction de la dette
2022	439 955,23 €	755 662,84 €	0,6 ans
2023	1 348 623,33 €	802 572,04 €	1,7 ans
2024	1 383 218,56 €	631 169,88 €	2,2 ans
2025	1 070 943,01 €	258 568,91 €	4,1 ans

3.11 – Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31 décembre 2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Année	Montant d'impayés au titre de l'année n-1	Facturation n-1	Taux d'impayés sur les factures n-1
2022	6 670,90 €	247 922,24 €	2,69 %
2023	3 098,02 €	381 085,93 €	0,81 %
2024	2 036,98 €	377 776,69 €	0,54 %
2025	2 570,34 €	385 111,32 €	0,93 %

Pour l'année 2025, le taux d'impayés sur les factures d'eau 2024 est de **0,93 %.**

3.12 – Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 4

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de **3,84** pour 1 000 abonnés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 – Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25 décembre 2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

2 – Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	422 784 €	1 388 027,37 €	175 068,70 €
Montant des subventions	154 641 €	582 127 €	222 744 €
Montant des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €

3 – Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre n		1 348 623,33 €	1 383 218,56 €	1 070 943,01 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	89 361,29 €	87 747,00 €	88 889,60 €
	En intérêts	41 294,66 €	36 471,11 €	52 569,35 €

4 – Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **211 169,67 €.**

5 – Présentation des programmes de travaux adoptés

- Protection de captage de la source de la Côte à Orve.
- Révision des périmètres de protection de captage du Champenêtre à Sancey
- Programme de mise en place de télégestion sur plusieurs ouvrages.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficultés,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2025, le service a reçu **0** demande d'abandon de créance et en a accordé **0**.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 025-242504371-20260929-12_10_2026_04-AU

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	**2002**	**1944**
D102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	**3,16 €/m^3**	**3,15 €/m^3**
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la microbiologie	**90,1 %**	**96,5 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la physico-chimie	**99 %**	**97,5 %**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	**98**	**98**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	**76,8 %**	**70,7 %**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	**3,7 m^3/j/km**	**5,0 m^3/j/km**
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	**3,5 m^3/j/km**	**5,0 m^3/j/km**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	**2,78 %**	**2,99 %**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	**77,3 %**	**76,6 %**
P109.0	Montant des abandons de créances	**0,00 €/m^3**	**0,00 €/m^3**
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	**0,54 %**	**0,93 %**